



## SOMMAIRE

- CPAS condamné : il n'y a pas cohabitation !
- Loi antisquat partiellement annulée par le Conseil d'Etat
- Occupations à titre temporaire : Colloque.
- 1.200 sans leur R.I.S. pendant trois mois à Schaerbeek
- 28 mars : manif logement à Bruxelles. Sans délégation officielle du Front.
- Logements sociaux en attente de rénovation donnés en occupations à titre précaire : Anderlecht
- Thème prochain pour le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté

## PROCHAINE RÉUNION

Jeudi 2 ou 9 avril ( ? ? ) au 214 rue du Progrès (500m de la gare du Nord le long du rail) au Squat « La Poissonnerie »

Frais de transport remboursés sur place

Éd. : Jean Peeters, 225 rue du Progrès, 1030 Bruxelles  
**P911388**



Mensuel mars 2020 n° 235  
Bureau de dépôt : Bxl 21  
0479/68 60 20 [www.frontsdf.be](http://www.frontsdf.be)

## VICTOIRE : LE TRIBUNAL DU TRAVAIL DU HAINAUT CONDAMNE L'ONEM POUR AVOIR PÉNALISÉ UNE FEMME POUR COHABITATION.

R.G.: 16/1182/A Code: 303 Rép. 2794/2019  
12019 1

TRIBUNAL DU TRAVAIL DU HAINAUT  
Division Charleroi : JUGEMENT

Et cela malgré les 261 « observations » de police en 18 mois (!) et la fouille d'une AS qui avait découvert un rasoir et brosse à dents dans une armoire. Le plus intéressant ce sont **les motifs** pour lesquels le juge a pris cette décision :

- Il rejette les 261 rapports de la police, car aucun n'a été rédigé par ordre d'un supérieur, ce n'est qu'une initiative personnelle de policiers qui constatent que la voiture de Mer x a passé la nuit aux environs de la maison de Mme y. Des rapports sans valeurs parce que non officiels
- Il rejette le constat de l'AS concernant la brosse à dents et le rasoir parce que cette fouille était illégale, elle viole la vie privée et n'est pas autorisée par la loi.

- Il rejette le constat du peu d'électricité consommée par Mer x car ce dernier possède des panneaux solaires !

Si c'est confirmé en appel, cela fait jurisprudence obligatoire, mais même sans cela, le raisonnement peut déjà être utilisé pour d'autres cas. Malheureusement, nous savons que tout cela dépend aussi de la philosophie du juge !  
R.G.: 16/1182/A

Code:303 Rép 2794/2019 : **15 mars 2019** de la **cinquième chambre** du Tribunal du travail du HAINAUT, Division de Charleroi, par Mme DE PRETER, Juge.

## LOI ANTISQUAT PARTIELLEMENT ANNULÉE PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE

**N° de rôle 6919 . Arrêt 39/20 du 12 mars 2020**

Expulsions directes sans passer par le juge, combien d'applications ? Une ou deux fois en Wallonie, au moins deux à Bruxelles, mais bien plus nombreuse en Flandres, surtout à Gand évidemment. Plusieurs associations,- dont le Front – avaient fait appel au Conseil d'Etat contre cette loi. **Décision du 12 mars.**

- **La Cour annule le pouvoir conféré au Procureur du Roi d'ordonner l'évacuation, à la demande du propriétaire. Sur ce point, il s'agit clairement d'une victoire. Les squatters ne peuvent plus être directement expulsés !**
- **La Cour précise par ailleurs que la loi n'est pas applicable en cas d'occupation de locaux d'une entreprise dans le cadre d'actions collectives, de conflits sociaux ou de négociations syndicales. L'incrimination du « squat » ne concerne que les occupations des bâtiments vides ou inutilisés.**

## QUELQUES PERLES RELEVÉES À LA PLATEFORME FÉDÉRALE SUR LA PAUVRETÉ

- Ce ne sont pas les personnes qui sont éloignées du monde de l'emploi, c'est l'emploi qui s'éloigne de plus en plus d'une partie de la population : de + en + d'emplois précaires - *si t'as pas de voiture, impossible d'avoir accès à plusieurs métiers - les art 60 ne débouchent que sur le chômage - les horaires de travail trop contraignants -il faut un emploi qui puisse assurer ta formation, or bien souvent, il faut d'abord passer par une formation avant d'être embauché*
- *Job, Job, Job* : augmenter le nombre de jobs ne suffit pas à diminuer la pauvreté, car il y a de plus de plus de travailleurs pauvres. Il faut accompagner par d'autres mesures.
- Difficulté pour les migrants, même surdiplômés, ils n'arrivent pas à faire valoir leur qualification
- Si le nombre de pauvres augmente, c'est parce que d'une certaine manière, ils sont utiles à l'économie belge
- Le « seuil de la pauvreté » est inacceptable, car au moindre petit accroc (machine à laver, maladie, chômage...), tu tombes dans la pauvreté.
- Il ne faut pas parler de « fraude sociale, mais « d'organisation pour la survie ».

**Il n'y a pas plus de « pauvres », il n'y a que des « appauvris ».**

## COLLOQUE SUR LES OCCUPATIONS À TITRE TEMPORAIRE

Le Professeur Nicolas Bernard de l'Université St Louis a organisé au début de l'année un colloque concernant les occupations à titre précaires. Toute une journée qui a rassemblé deux à 300 personnes à Bruxelles. Il est impossible ici de rappeler tout ce qui a été dit, nous relevons simplement quelques perles.

- A Bruxelles, il existe une agence d'occupations à titre temporaire au sein de la FeBull (**Fédération Bruxelloise de l'Union pour le Logement**). **Cette cellule est active depuis 7 ans et a réussi des occupations dans plusieurs communes de Bruxelles pour près de 500 personnes. Certains projets sont des projets pilotes avec des contrats d'occupations signés avec des instances diverses.**
- Avant, il n'y avait que les squatteurs qui essayaient d'obtenir une convention d'occupation, comme nous au Château de la Solitude ou au 123 rue Royale dernièrement. Par contre aujourd'hui, il n'est pas rare que ce se soit des institutions qui proposent ce genre de convention, comme la SNCB (La Poissonnerie), des Agences immobilières sociales, CPAS etc...
- La multiplication de ces occupations entraîne certain dangers, car les normes concernant l'insalubrité et les pompiers sont moins contraignantes que pour une habitation ordinaire. En Wallonie et Flandre, il y a des



- normes de salubrité qui sont dites « vitales » sous peine de fermeture.
- Ces conventions ne se ressemblent pas, il faudrait une « convention type », mais à réfléchir avec les personnes concernées. Il n'est pas question pour le propriétaire de rompre la convention, sauf pour utilité publique.
- Occupation à titre précaire et à finalité sociale. Il y a des occupations pour des familles, d'autres à caractère militant et d'autres à finalité culturelle. Pour les trois, en cas de transformation des lieux, il y a moyen d'avoir une dispense venant de **l'urbanisme**. Le Pouvoir voudrait définir la finalité sociale, le danger est qu'ils reconnaissent surtout le caractère caritatif, mais pas assez le caractère de projet de solidarité, de militance ou artistique.
- L'habitat léger a été introduit dans la loi depuis quelques années. C'est pourquoi, dorénavant, on parle du code de l'habitation qui a deux chapitres : code de l'habitat (léger) et code du logement.

L'avocat Deswaef est formel : le droit de propriété privée ne prime pas nécessairement sur le droit au logement. Tout dépend de la proportionnalité entre les deux droits.

## SCANDALE AU CPAS DE SCHAERBEEK : PRÈS DE 1.200 PERSONNES SANS LEUR RIS (MINIMEX) PENDANT TROIS MOIS

C'est incroyable, mais c'est vrai, tout ça à cause d'un nouveau programme informatique mais aussi de 30% du personnel malade, dont 20 % en burnout. Des propriétaires étaient même venus au CPAS afin de savoir si leur locataire disait la vérité. Une forte pression a été organisée par deux associations, une carte blanche dans un journal. L'interpellation au Conseil communal ayant été refusée parce que le

CPAS avait déjà été interrogé au Conseil, nous referons une nouvelle demande concernant le pourquoi de la diminution de son financement depuis 2018.

Si la réponse du bourgmestre n'est pas satisfaisante, il y aura du bruit dans les coulisses : **alors il ne nous reste plus qu'à faire la manche !**

## HOUSING ACTION DAY : 28 MARS À BRUXELLES

Grand-messe (qui risque d'être annulée) pour le logement organisé au niveau mondial par HIC (Habitat International). Taper **housing action day** sur google.



a. **Ils rejoignent une coalition européenne qui exige** : des loyers sociaux réels - la fin des expulsions et du sans-abrisme - légalisation du squat - participation démocratique et des droits collectifs pour les locataires - la fin de la spéculation foncière - un changement radical de cap dans les politiques et l'économie: pour un développement urbain social et écologique.....

b. **Notre position** : il y aura un tas de monde, c'est bien. Cela fait partie de la « **soupape de sécurité** » : *il vaut mieux que le peuple gueule dans*

*les rues, cela empêche qu'ils n'envahissent les bureaux des ministres comme on le faisait encore il y a une vingtaine d'années ! Il n'y aura pas de délégation officielle du Front, mais chacun est libre d'y aller, c'est d'ailleurs l'occasion de rencontrer des copains.*

**Notre stratégie** : *quand on crie, on en entend ; quand on parle, on nous écoute !*

## LOGEMENTS SOCIAUX EN ATTENTE DE RÉNOVATION MIS À LA DISPOSITION DE FAMILLES AU PETERBOS ANTDELECHT

Très bonne initiative des logements sociaux : pour la première fois, 45 logements seront offerts dans des appartements individuels. C'est un bâtiment vide en bon état dans le quartier Peterbos d'Anderlecht. Des familles ou personnes sans toit pourront y rester pendant 5 mois, tout en bénéficiant d'un soutien psychosocial intensif, ainsi

que d'un soutien dans leur recherche d'un logement permanent.

Ce projet, rassemble les forces de cinq organisations travaillant avec les sans-abri. Il semble que ce soit un pas vers plus d'initiatives qui travaillent moins sur l'hébergement d'urgence immédiat et plus sur le principe du "logement d'abord".

## CHOIX DU THÈME AU SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Avant, c'étaient les associations qui choisissaient le thème dans le suivi du Rapport Général sur la Pauvreté. Aujourd'hui nous ne faisons que proposer au Service et ce dernier propose à la Ministre et c'est elle qui décide !!!!



*C'est ce qu'on appelle la mise en boîte de la voix des plus pauvres !* Il y a quinze ans, pour contrecarrer la montée en flèche du Service de Lutte et le Suivi du Rapport général, le Gouvernement a obligé tous les réseaux de services aux plus pauvres de se transformer en « réseaux d'associations dans

lesquelles les pauvres ont la parole » qui sont très largement financés et agissent comme « soupape de sécurité » : *fini d'envahir les bureaux des ministres, il faut absolument passer par les réseaux que l'on tient à l'œil !*

**Grand Bazard** : les associations qui organisent la journée internationale de lutte contre la pauvreté tous les 17 octobre à Bxl ont décidé de continuer les revendications en se réunissant en atelier thématiques tous les 17 du mois. Dans la mesure du possible, Hector nous tiendra au courant.



**Prochaine réunion du Front (toujours le 1° jeudi du mois) : jeudi 2 ou 9 avril au 214 rue du Progrès (500m de la gare du Nord le long du rail) au Squat « La Poissonnerie »**  
Frais de transport en commun remboursés sur place.

AVEC LE SOUTIEN DE LA COCOM